



# synapse

Réseau national des acteurs  
de l'écologie industrielle et territoriale



Entreprises, territoires et environnement

## GT “ Pérennité des démarches d’EIT” & niveaux de maturité

*Révision de la notion de pérennité*

11 octobre 2018  
RFEIT, Troyes



Direction Exécutive des Programmes  
Service Entreprises et Dynamiques Industrielles

## Proposition de définition :

“La pérennité d’une démarche d’écologie industrielle et territoriale se définit par le maintien dans le temps :

*d’une dynamique d’acteurs dans le cadre  
d’une gouvernance partagée ;*

*d’une capacité de financement;*

*d’une diversité d’activités permettant de réaliser  
des diminutions d’impacts environnementaux ;*

l’ensemble de ces conditions étant interdépendantes  
les unes des autres”.

## Proposition de nouvelle définition :

“La pérennité d’une démarche d’écologie industrielle et territoriale se définit par le maintien dans le temps de trois conditions interdépendantes les unes des autres :

*une dynamique **continue de coopération** d'acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée ;*

*une capacité de financement **de l'acteur-tiers et de la mise en oeuvre des synergies** ;*

*une diversité d'activités permettant de **générer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.***

La pérennité de l'EIT se traduit par son intégration dans les stratégies et le fonctionnement du territoire